

Département de la MOSELLE

Commune de DISTROFF

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme



Le ban communal



Echelle : 1/50000



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire :

Tampon :

- Légende**
- Données cadastrales
 - Limite communale
 - Hydrographie
 - Limite parcellaire
 - Bâtiments
 - Prescriptions ponctuelles
 - Facade à protéger
 - Monument à protéger
 - Prescriptions surfaciques
 - Batiment à forte valeur patrimoniale
 - Batiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N
 - Elément remarquable du paysage
 - Emplacement réservé
 - Périmètre où s'appliquent des OAP
 - Risque inondation de la Bibiche
 - Zone humide CC Arc Mosellan
 - Prescriptions linéaires
 - Chemin doux à préserver
 - Zones et Secteurs réglementaires
 - 1AU
 - 1AUa
 - Ua
 - Ub
 - Uba
 - Ue
 - Ux
 - A
 - Ac
 - N
 - Ne
 - Nj
 - Npv
 - Ns
 - Information surfacique
 - Droit de préemption urbain
 - Information linéaire
 - Zones de bruit des infrastructures terrestres affectées par le bruit

